

N° 10/9.20

[PRÉAVIS N° 10/5.20](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 498'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT DES BORNES D'ÉLECTRICITÉ ET DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AU PORT DU CHÂTEAU ET LA POSE DE BRAS D'AMARRAGES SUR LES ESTACADES B ET C AU PORT DU PETIT-BOIS

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le jeudi 14 mai 2020 en présentiel à Riond-Bosson 14. Elle était composée de Mmes et MM Françoise ADLER, Émilie BOVET, Patricia DA ROCHA (remplaçant Claire MARTINET), Charles DIZERENS, Pierre TONDA, Sylvie TRUDU et de la présidente-rapporteur soussignée Claudine DIND-PERROCHET.

La commission remercie MM. Jean-Jacques AUBERT, Municipal Infrastructures et gestion urbaine, Alain JACCARD, chef de service et Gérard HUMBERT-DROZ, garde-port pour leurs explications détaillées et les réponses données à nos nombreuses demandes de précisions.

1 PRÉAMBULE

Ce préavis fait suite au [rapport N° 14/6.19](#) accepté par le Conseil communal le 5 juin 2019, rapport qui concernait le préavis demandant le remplacement de deux chaînes-mères au port du Château et à celui du Petit-Bois ainsi que la mise en conformité et aux normes actuelles des bornes électriques/eau et du réseau électrique au port du Petit-Bois.

Ces travaux étant terminés, le présent préavis propose de remplacer, au port du Château, les bornes et alimentations électriques des deux digues qui protègent le port.

Pour le port du Petit-Bois, après le remplacement des chaînes-mères de la grande digue K (côté lac), il est nécessaire de remplacer, par étapes, celles des chenaux secondaires.

Au vu des résultats obtenus au port du Bief avec la pose de bras d'amarrages à la place des chaînes et bouées, c'est cette technique qui est privilégiée dans le présent préavis pour les estacades (pontons) B et C.

2 ASPECTS TECHNIQUES

2.1 Bornes électriques et câbles électriques au port du Château

Les bornes équipant les 2 digues et les boîtiers d'alimentation situés sur les quais ont subi des dégradations dues aux conditions atmosphériques et ne correspondent plus aux utilisations et normes actuelles. Il est proposé de les remplacer par des modèles similaires à ceux posés au Petit -Bois, elles seront munies chacune de 4 prises de 16 ampères et d'un robinet de distribution d'eau en libre-service. Leur utilisation et leur puissance électrique seront ainsi améliorées. Elles permettront aussi la recharge des bateaux à propulsion électrique. Les consommations d'électricité seront contrôlées par la Régie des ports au moyen de cartes ou d'accès par SMS. Un éclairage LED intégré aux 14 bornes des digues permettra aux navigateurs-trices de se déplacer en toute sécurité.

Les câbles électriques, vétustes et ne répondant plus aux normes actuelles, seront remplacés par des câbles dont le diamètre permettra de transporter les puissances prévues aux bornes. Leur résistance à l'eau et aux UV répondront à toutes les contraintes du milieu où ils seront installés.

Au point 3.1 du préavis (en couleur), l'emplacement des 23 bornes prévues est bien visible sur la photo de la page 5/9.

2.2 *Bras d'amarrage sur les pontons B et C au port du Petit-Bois*

Pour cette première étape, deux des six pontons flottants pour l'amarrage des bateaux seront munis de bras d'amarrages à la place des chaînes-mères et chaînes-filles. Les pontons existant semblent inusables, ce genre de ponton est aussi utilisé en ports de mer, il est adapté au nouveau système prévu car les bras d'amarrage pourront se fixer sur les rails situés de part et d'autre des pontons. Des pieux seront plantés pour tenir les estacades en place. Avantages de ce nouveau système selon l'expérience accumulée dans d'autres ports: durée de vie plus grande, réduction des frais d'entretien et circulation des bateaux facilitée. Au Petit-Bois, les bateaux seront placés par types, car il existe des bras d'amarrage de différentes grandeurs. Grâce aux rails existants, il sera possible de les déplacer un peu si un bateau est trop large ou trop long.

3 ASPECTS FINANCIERS

CHF 400'000.00 pour ces travaux étaient dans le plan des investissements, l'estacade C a été ajoutée à la B pour des questions d'économie d'échelle. Les travaux complexes au Petit-Bois ne peuvent être entièrement réalisés par INF, d'où les 18'500.00 prévus pour une installation de chantier, et les coûts plus élevés qu'au Château, cf. le tableau 5.1, page 7/9 du préavis, coûts prévus TTC et offres rentrées.

Le compte des ports 47000 est un compte affecté selon la législation fédérale, cet investissement n'aura donc pas d'influence sur les comptes de fonctionnement du ménage communal.

4 QUESTIONS ET DISCUSSION

- Pourquoi avoir remis, en 2019 des chaînes-mères sur les grandes digues des ports du Château et du Petit-Bois plutôt que des bras d'amarrage ? *Ces digues n'étaient pas adaptées aux bras d'amarrage.*
- Pourquoi ne pas tout rénover en une fois ? *Pour éviter de devoir sortir tous les bateaux d'un coup. Comme dit dans le préavis, page 6/9, des places libérées en hiver à Morges ou ailleurs permettront l'amarrage de certains bateaux qui ne sont pas sortis de l'eau en hiver.*
- Des pontons flottants sont-ils aussi prévus au Château ? *Impossible au milieu du port, au vu de sa configuration, de la place disponible et des vents qui y soufflent.*
- Pourquoi n'est-il pas prévu des panneaux solaires pour les bornes du port du Château, comme cela s'est fait au Petit-Bois ? *La place manque et les monuments historiques y sont opposés.*
- Que faire de toutes ces chaînes-mères et -filles à éliminer ? *Tout sera recyclé dans la mesure du possible.*
- Pourquoi ne pas utiliser tout le compte affecté pour payer ces travaux ? *Une discussion avec M. Prix en 2019 a confirmé qu'il n'est pas admis de "vider" le compte affecté pour amortir en une année le montant du préavis. Ce compte sert aussi à couvrir les charges d'intérêts et d'amortissements des autres préavis déjà votés. De plus, d'autres travaux sont prévus à l'avenir. L'excédent de revenu annuel des ports provenant des taxes d'amarrage est d'environ CHF 180'000.00 (= revenus – les charges), il est versé dans le fonds de réserve N° 9281.001 "Renouvellement infrastructures des Ports".*

5 CONCLUSION

Comme relevé plus haut, ces travaux, notamment les bras d'amarrage au port du Petit-Bois, seront plus durables et permettront des économies sur les futurs frais d'entretien. Les coûts d'électricité seront dorénavant payés par les utilisateurs-trices, ils devraient rapporter dès 2021 un bénéfice de CHF 1'000.-/année, et peut-être une sensibilisation aux économies d'énergie.

Vu ce qui précède, nous vous prions à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 498'000.00 pour le remplacement des bornes d'électricité et du réseau électrique au port du Château et la pose des bras d'amarrages sur les estacades B et C au port du Petit-Bois.
2. de dire que le montant de CHF 498'000.00 sera amorti en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 49'800.00 par an, à porter en compte dès le budget 2021.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Claudine DIND

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 septembre 2020.